



N°AM-2024-120

## ARRÊTÉ DU MAIRE

### ÉLECTIONS LÉGISLATIVES DU 30 JUIN 2024 DÉSIGNATION DES PRÉSIDENTS DES BUREAUX DE VOTE

Le Maire de BONNEUIL-SUR-MARNE,

VU le code général des collectivités territoriales et notamment l'article R.2121-4 ;

VU le code électoral et notamment l'article R.43 ;

VU le décret n°2024-527 du 9 juin 2024 portant convocation des électeurs pour l'élection des députés à l'assemblée nationale le dimanche 30 juin 2024 ;

VU l'arrêté préfectoral n°2023/3071 du 21 août 2023 portant instituant les bureaux de vote sur la commune de Bonneuil-sur-Marne à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024 et l'arrêté préfectoral n°2023/3821 portant modification de l'arrêté n°2023/3071 du 21 août 2023 instituant les bureaux de vote sur la commune de Bonneuil-sur-Marne à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024 ;

VU l'arrêté n°AM-2024-111 du 24 juin 2024, portant élections législatives du 30 juin 2024, désignation des présidents des bureaux de vote ;

CONSIDÉRANT que Monsieur Gilles GATINEAU, président du bureau n°13 est empêché ;

CONSIDÉRANT qu'il convient d'affecter un président au bureau n°13 pour le remplacer ;

## A R R Ê T É

**Article 1<sup>er</sup>** : L'article 1 de l'arrêté municipal n°AM-2024-111 susvisé est modifié comme suit.

Sont désignés pour présider les bureaux de vote de la commune pour l'élection des députés à l'assemblée nationale du 30 juin 2024 :

BUREAUX DE VOTE	PRESIDENTS	FONCTION
N°1 : SALLE DE LA FERME	M. Denis ÖZTORUN	M. LE MAIRE
N°2 : CENTRE DE LOISIRS LANGEVIN WALLON	Mme Hafsa AL SID CHEIKH	Conseillère municipale déléguée
N°3 : ECOLE MATERNELLE D. CASANOVA	Mme Elisabeth POUILLAUDE	Adjointe au Maire
N°4 : GYMNASSE LANGEVIN WALLON	M. Amar MELLOULI	Adjoint au Maire
N°5 : ÉCOLE MATERNELLE ROMAIN ROLLAND	Mme Sandra BESNIER	Adjointe au Maire
N°6 : ÉCOLE PRIMAIRE ROMAIN ROLLAND A	Mme Dashmire SULEJMANI	Adjointe au Maire
N°7 : ÉCOLE PRIMAIRE ROMAIN ROLLAND B	M. Mehdi MEBEIDA	Adjoint au Maire
N°8 : ÉCOLE PRIMAIRE A/E COTTON A	Mme Martine CARRON	Conseillère municipale déléguée
N°9 : ÉCOLE PRIMAIRE A/E COTTON B	Mme Virginie DOUET	Adjointe au Maire
N°10 : ÉCOLE PRIMAIRE HENRI ARLES	Mme Siga MAGASSA	Conseillère municipale déléguée

N°11 : ÉCOLE MATERNELLE HANRI ARLES	M. Mohamed ZIRIAT	Conseiller municipal délégué
N°12 : ESPACE LOUISE VOECKEL	M. Sabri MEKRI	Adjoint au Maire
N°13 : SALLE MÉDIATHÈQUE BERNARD YWANNE	Mme Sonia IBERRAKEN	Conseillère municipale déléguée

**Article 2 :** L'arrêté municipal n°AM-2024-111 susvisé est modifié en conséquence ; les autres articles restent inchangés.

**Article 3 :** Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux dans un délai de deux mois à compter de sa notification par courrier adressé au tribunal Administratif de Melun – 43 rue du Général de Gaulle, case postale n° 8630, 77008 MELUN cedex – ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

**Article 4 :** Le présent arrêté sera publié au registre des arrêtés municipaux et une ampliation sera, d'une part publiée sur le site internet de la Ville, d'autre part sera adressée :

- à Madame la Préfète du Val-de-Marne, pour contrôle de sa légalité ;
- à Madame la Directrice Générale des Services municipaux, pour exécution en ce qui la concerne ;
- et aux présidents des bureaux de vote, pour notification.

Fait à BONNEUIL-SUR-MARNE, le 30 juin 2024.

Le Maire,



Denis ÖZTORUN

Certifié exécutoire par le Maire,  
Compte tenu de sa transmission en Préfecture le 30 JUIN 2024  
Et de sa publication le 30 JUIN 2024

*Pour le Maire et par délégation :*  
La Directrice Générale des Services,  
Nathalie BOURGEOIS